

Le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois est un **espace d'accueil, d'information et d'orientation** sur toutes les questions que vous vous posez en matière de rénovation énergétique. Véritable porte d'entrée, il vous aidera à concrétiser vos projets de travaux en vous offrant **un service d'information complet, de proximité, gratuit et indépendant** avec des conseils techniques et personnalisés.

Pourquoi se lancer dans des travaux de rénovation énergétique ?

Lors de l'achat d'une maison, d'un changement dans sa vie familiale ou tout simplement pour entretenir notre maison, la question d'entreprendre des travaux de rénovation se pose. Ces travaux vont permettre de réduire considérablement sa facture d'énergie, d'avoir une maison plus confortable au quotidien et de valoriser son bien immobilier.

L'accompagnement du Pôle Rénovation Conseil dans votre projet :

Se lancer dans un projet de rénovation n'est pas toujours aisé et demande de prendre du temps, de trouver les bons conseils pour investir dans des choix pertinents et s'orienter vers des entreprises qualifiées.

« Qui contacter ? » « Par où commencer ? » « Vais-je faire des bons choix ? » « Ai-je droit à des aides financières ? » sont souvent les premières questions que l'on se pose quand on se lance dans la rénovation. Noémie Gamba, l'animatrice en charge du Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois est à votre écoute. Son rôle est de vous aider à avoir une vision globale de votre projet et de vous orienter vers le bon interlocuteur en restant à votre écoute tout au long du projet.

Profiter de l'Aide RÉNOV' pour réaliser des travaux performants !

Isolation de la toiture, remplacement des fenêtres, changement du système de chauffage ... votre collectivité vous aide pour réaliser ces travaux à hauteur de **25 % du montant TTC des travaux avec un plafond de :**

- 5 000 Euros pour les opérations de rénovation globale BBC,
- 2 500 Euros pour les opérations de rénovation BBC par étapes avec la réalisation d'un bouquet de 2 travaux, et respectant des niveaux minimums de performances énergétiques.

Cette aide s'adresse aux propriétaires occupants d'une maison individuelle dont le permis de construire a été déposé avant le 1er septembre 2006 et ne bénéficiant pas d'aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). L'Aide RÉNOV' est disponible jusqu'en octobre 2018 et est cumulable avec l'Éco-prêt à taux zéro et le Crédit d'Impôt Transition Énergétique.

Pour contacter le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois :

- ✓ par téléphone : le lundi de 14h à 17h30 et le mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- ✓ avec ou sans rendez-vous dans nos locaux : le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30
1 boulevard Foch à Beaune (Bâtiment Lorraine – 2^e étage)

03 80 24 55 60

polerenovation@paysbeaunois.org

Porté par le Pays Beaunois, le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois est un service mis en place en partenariat par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges et la Communauté de communes de Bligny-sur-Ouche. Il est financé par l'ADEME Bourgogne Franche-Comté, la Région Bourgogne Franche-Comté et les collectivités.